

Procès-Verbal de réunion
Séance du 03 mars 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 03 mars à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. Louis-Jean de NICOLAÏ, Mme Morgane GARREAU, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Pascal RENO, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude EVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU

Absents excusés :

Mme Graziella GANNE, donne pouvoir à Mme Corinne BOUREL
M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE

Absents:

M. Jacky DECERS
M. William DEROUET
M. Michel NÉRON
M. Philippe LEGRAND

Secrétaire de séance : Mme Anaïs HÉRIN

Membres : En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 25

Demande approbation PV du 20 janvier 2025

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour est le suivant :

I. Affaires Financières

- Demande de subventions auprès de différents partenaires financiers dans le cadre de l'aménagement des Bords de Loir-Partie 2

- Suppression du dispositif d'aides à l'achat de vélo à assistance électrique

II.Ressources Humaines

- Création emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

III. Informations diverses

- Information des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations et informations générales

IV.Informations des commissions

- Information des adjoints dans le cadre de leur délégation et informations générales

V.Question de la minorité.

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour.

I – Affaires financières

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES BORDS DE LOIR- PARTIE 2.**

Madame le Maire expose que dans la continuité des travaux des Bords de Loir, la partie 2 dont le coût prévisionnel s'élève à 226 566, 00 € TTC est susceptible de bénéficier du soutien de plusieurs partenaires financiers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de différents partenaires financiers (État / Agence de l'eau, Département...) pour le projet de l'aménagement des Bords de loir partie 2.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

- **SUPPRESSION DU DISPOSITIF D'AIDES A L'ACHAT DE VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

Préambule :

Le dispositif national d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), dit « bonus vélo », aux personnes remplissant des critères spécifiques permet de bénéficier d'un soutien financier

pour l'acquisition d'un VAE. Cependant, l'État a décidé de supprimer cette aide nationale à compter du 14 février 2025.

Le dispositif d'aide communale à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) avait été voté par le Conseil Municipal en date du 22 février 2021 délibération n°2021-013 afin d'être en corrélation avec les mesures de soutien mises en place par l'État. Dans cette même optique de cohérence et considérant l'évolution des décisions de l'état, Madame le Maire propose aujourd'hui au Conseil Municipal de mettre fin à cette aide communale à compter du 14 février 2025 et sollicite son accord pour valider cette décision.

Délibération :

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2021_013 du 22 février 2021 instaurant un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique,

Vu la suppression par l'Etat de ce dispositif par le décret n° 2024-1084 du 29 novembre 2024,

Madame le Maire propose à l'assemblée d'abroger la délibération n° 2021_013

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'abroger la délibération n°2021_013 du 22 février 2021 instaurant un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

II – Ressources Humaines

➤ CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Projet de délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 2,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que pendant la période de saison estivale il convient d'assurer la surveillance à la piscine et de renforcer les équipes techniques, il y a lieu de créer des emplois non permanents

pour un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions prévues conditions prévues au 2° de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique comme suit :

- 1 poste d'éducateur des APS à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2025 (renforcement maîtres-nageurs période estivale),
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2025 (saisonnier ST).

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

La création au tableau des effectifs des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité suivants :

- 1 poste d'éducateur des APS à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2025 (renforcement maîtres-nageurs période estivale),
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2025 (saisonnier ST).

L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

M. TRICOT s'interroge sur le poste d'adjoint technique et demande si, comme l'an dernier, la personne recrutée effectuera trois jours au camping et le reste du temps aux services techniques.

Madame le Maire confirme que ce personnel est mutualisé entre le service technique et le camping et qu'il travaille également le week-end.

III – Informations diverses

- Pour information, suite aux différentes questions soulevées par Monsieur NERON lors de la présentation du RPQS Assainissement au Conseil Municipal le 20 janvier 2025, le dossier complété est transmis aux membres du Conseil Municipal.
- Information de la signature d'une convention relative à l'étude et l'implantation du projet de stockage de batteries sur les parcelles communales AM 171 et AM 271 avec promesse unilatérale de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la société UNITE sous réserve de l'issue favorable de la phase de développement du projet. Cet aménagement occupera une surface totale de 13 020 m². La puissance installée estimée n'est pas encore connue à ce jour.

Madame le Maire explique que lorsqu'une ferme solaire produit de l'électricité, son rendement est optimal en été mais faible en hiver, alors que la demande est plus forte en raison du

chauffage. Pour pallier ce problème, nous travaillons sur des solutions de stockage par batteries. Celles-ci permettent d'accumuler le surplus d'électricité produit en journée et de le redistribuer en période sans soleil, assurant ainsi un approvisionnement plus stable en électricité verte sur le territoire, c'est donc ce que propose la société UNITE.

M. de NICOLAY précise que cette solution est présentée comme un moyen d'équilibrer la production d'électricité entre l'hiver et l'été, mais son principal objectif est de compenser la consommation nocturne. En effet, elle n'est pas suffisamment puissante pour couvrir les besoins hivernaux, mais elle permet d'assurer un approvisionnement en électricité durant la nuit, lorsque l'énergie solaire n'est plus disponible, réduisant ainsi le recours à une électricité d'origine carbonée.

M. TRICOT interroge sur le lieu d'installation de ces batteries.

Madame le Maire précise que les batteries seront installées sur des parcelles situées à proximité des gens du voyage et du cimetière, des terrains inexploités sans activité possible. Le site sera entièrement sécurisé pour prévenir tout risque de vol. De plus, les terrains seront loués sous bail emphytéotique, générant ainsi une recette supplémentaire pour la commune. Une enquête environnementale est en cours.

- Rappel de la réunion publique concernant l'aménagement des Bords de Loir le 10/03 à 19h00 espace Ronsard.

Madame le Maire souligne que cette rencontre sera une opportunité d'échanger avec la population en présence des trois cabinets engagés dans le projet. Le cabinet Bâti IDR est chargé de la déconstruction des bâtiments, tandis que le cabinet Odysée élabore la programmation de l'aménagement du site. Le cabinet Zeppelin, quant à lui, travaille sur l'aménagement des bords de Loir. Tout étant encore en phase d'étude, ce sera également l'occasion d'expliquer à la population pourquoi le processus est si long, notamment en raison des normes environnementales et du changement de zonage, qui impliquent des démarches administratives complexes.

Madame le Maire indique également que le dispositif "permis de louer" a été présenté sur France 3, mettant en avant M.AMY qui en a expliqué les détails. Depuis la diffusion de l'émission, plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour l'adopter à leur tour.

Madame le Maire précise également que le bulletin communal 'Loir et Marconne » est arrivé et a été mis sur table, il va être distribué très prochainement. Elle souhaite souligner le magnifique spectacle des Coquettes et la présentation le 06 avril de la restauration de Notre Dame de Paris.

M. le GALLET souligne une erreur dans le bulletin communal et précise que le Café Musée « A la découverte de Notre Dame de Paris » aura bien lieu le vendredi 7 mars à 15h00 à la

Micro Folie mais que la Fête du court-métrage « Sur les pas d'Henri Matisse » n'aura pas lieu le 7 mars mais le vendredi 4 avril à la Micro Folie.

Madame le Maire indique qu'un rectificatif sera fait sur les réseaux et le site de la ville.

IV – Information des commissions

M : DELAUNAY : « attractivité, économie, tourisme »

1) Attractivité : :

- Deux commerces nouveaux pour le 1er Avril...et ce n'est pas un poisson !!!!
 - Un magasin d'onglerie rue du Bœuf
 - Un magasin de producteurs locaux Boulevard Fisson
- Une grande satisfaction de revoir la « boutique Max » reprendre de la vie après une belle rénovation effectuée par nos services techniques que je remercie encore une fois pour leur professionnalisme.
- Satisfaction aussi de voir aussi les anciens locaux du Syndicat Mixte OM Du Val de Loir vacants depuis peu, reprendre du service en accueillant un nouveau commerce.

2) Tourisme

- La saison a repris avec le grand nettoyage de printemps !!
- Les arbres et arbustes font peau neuve avec la taille effectuée par notre service espaces vert et les locatifs retrouvent éclat avec l'intervention de nos équipes de ménage.
- Tous ces travaux vont se poursuivent durant le mois de mars pour garantir une ouverture de la saison dès le mois d'avril.
- Concernant le camping et toujours dans un souci de meilleur accueil un grand panneau de bienvenue au camping sera installé à l'entrée.
- Le bureau traditionnel d'accueil sera remplacé par un mobilier de type comptoir plus fonctionnel et plus accueillant et encore une fois tous ces travaux sont réalisés par nos équipes techniques.
- La guinguette est en cours de reprise et je serais plus bavard sur ce sujet la prochaine fois

Voilà pour les nouvelles et maintenant place au soleil pour une belle saison

Madame le Maire met en avant le succès de la nouvelle brasserie Pique-Prune, distinguée par de prestigieuses récompenses au Salon de l'Agriculture, contribuant ainsi au rayonnement de la commune nouvelle du Lude. Elle souligne également la reconnaissance annuelle des volailles Loyer, une fierté locale grâce à leurs volailles de grande qualité. Elle félicite et remercie chaleureusement les professionnels sarthois pour leur excellence.

M. LE GALLET : « Culture »

1) Cinéma

- Nous avons connu un mois de janvier -en fanfare- puisque grâce à ce film qui a attiré 184 spectateurs nous avons une fréquentation de 413 spectateurs pour 8 projections et une recette brute de 1656 euros ttc et nette de 682 euros, pour février nous avons projeté 9 films pour 393 spectateurs avec là aussi un film porteur Mufasa le Roi Lion avec 127 spectateurs et une recette brute ttc de 1441 euros et nette de 593 euros.

2) Culture

- Le 23 janvier dernier la nuit de la lecture qui s'est tenue au Manoir de Lorrière à Dissé sous Le Lude a été une réussite tant sur le plan du public que de la qualité des interprètes de la compagnie Bouffadou. La municipalité adresse tous ses vifs remerciements à Monsieur de BRESSON qui a mis à disposition ses locaux ainsi qu'aux personnes qui ont contribué à la réalisation et aux services techniques de notre ville.
- Dans le cadre de Malices au Pays nous avons eu deux spectacles dont un scolaire qui a accueilli 346 spectateurs dont 313 enfants, il s'agissait du Renard et la Terre le 6 février, le second Roméo et Juliette le 16 février avec 58 spectateurs.

3) Les événements à venir

- La commission cinéma a sélectionné les films pour la période de Mars et Avril que vous trouverez avec le Loir et Marconne qui va être distribué dans les jours prochains. A signaler que nous projetons le 11 mars le film « Les Tuches » et ensuite le 22 avril et le 7 mai le film « Les Bodins partent en vrille ». Pour ces 2 séances la billetterie sera ouverte à partir de 14 heures le 22 et le 7 mai en ciné senior à 15 heures de 10 h à 12 heures et à partir de 13h30. A signaler également un ciné-débat le dimanche 6 avril à 16 heures sur Notre Dame de Paris et sa reconstruction avec Michel Izard, Patrick JOUENNE et Bertrand LACHAT qui projeteront 3 films de 20 minutes.
- Pour la Bibliothèque : samedi prochain de 10h à 18h à l'espace Ronsard « Briques et pixels » une grande journée de la construction, gratuit, tous publics, une vente de jeux et une restauration seront disponibles sur place, la micro folie et le pays d'art et d'histoire proposeront une découverte de l'architecture. Le samedi 15 mars et le samedi 26 avril à 10h30 Boîte à histoires pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte, gratuit. Le samedi 29 mars Café Médiabox de 10h à 12 heures découverte de la médiathèque numérique avec Vincent De l'heumeau du service numérique de la CCSS. Le 25 avril de 18h à 21 heures soirée jeux.
- Pour les micro-folie mercredi 5 mars découverte de l'artiste Alexandre Calder sculpteur américain. Le mercredi 12 mars découverte en réalité virtuelle de Notre Dame de Paris et de sa restauration. Café musée le vendredi 7 mars 15 heures sur le thème à la découverte de Notre dame de Paris ainsi que le vendredi 4 avril sur les pas d'Henri Matisse. Mercredi 19 mars, fête du court métrage avec 2 films d'animation proposés gratuitement à la micro-folie : pour les 5/7 ans mon monde imaginaire, pour les 3/5 ans Qui mange quoi.

M. AMY : « Sécurité, bâtiments, accessibilité »

1) Bâtiments

- Nos services techniques ont réalisé une très belle restauration du 24 rue d'Orée, où se trouve désormais la catéchèse. Les clés ont été remises vendredi, libérant ainsi l'ancienne catéchèse pour l'Equipage, actuellement installée à l'ancienne gare. À terme, cela va permettre la construction de la maison médicale.
- Les locaux de l'association AISP seront inaugurés vendredi prochain à 11h00

Madame le Maire explique que l'inauguration a été programmée à 11h00 afin de permettre à l'AISP d'être en activité et d'offrir à ses bénéficiaires ainsi qu'au personnel l'opportunité d'y participer.

- Concernant le permis de louer, trois nouveaux rendez-vous ont été programmés, ce qui témoigne du bon fonctionnement du dispositif et de son acceptation positive.

Madame le Maire constate que le permis de louer a suscité de nombreuses inquiétudes mais que l'on s'aperçoit, dans les communes où il a été mis en place, que son efficacité est avérée. Les locataires en sont satisfaits, tout comme les propriétaires, qui se sentent accompagnés. L'objectif n'est pas d'imposer une contrainte, mais d'apporter un véritable soutien.

Questions de la minorité

Question posée par M. FRIZON :

1 / Il y a eu une panne d'électricité à l'aire d'accueil des camping-cars le week-end dernier ! L'élus d'astreinte n'a rien pu faire mais n'y a-t-il pas un employé des Services Techniques d'astreinte ?

Madame le Maire rappelle que l'aire de camping-car Park est gérée par l'intercommunalité et non par la Commune. M. CHARRIER a demandé au mois de janvier à la Communauté de Communes Sud Sarthe de bien vouloir augmenter la puissance du compteur puisqu'en hiver les camping-caristes allument leurs chauffages et se branchent sur l'électricité.

M. DELAUNAY indique qu'aucun appel concernant ce problème ne lui a été signalé durant son astreinte, et qu'il en va de même pour Mesdames LIENARD et BOUREL lors des leurs. Il précise toutefois qu'au cours de sa première astreinte, il avait été contacté pour ce même problème et était intervenu avec l'agent technique afin de rétablir le courant. Il ajoute qu'il assistait ce matin à une réunion organisée par Camping-Car Park, durant laquelle un bilan de l'année 2024 a été présenté. À cette occasion, il a été demandé de recevoir une carte regroupant leurs numéros d'urgence, afin de l'intégrer à la pochette d'astreinte des élus. Cela nous permettrait de les contacter en cas de problème, la commune n'étant pas en mesure de gérer toutes les interventions, notamment sur les distributeurs de cartes, qui appartiennent à cette société. En effet, nous ne disposons ni des moyens ni des compétences nécessaires pour intervenir sur ces équipements.

Question posée par M. FRIZON :

2 / Juste après le restaurant le Ronsard, devant l'entrée de la « Pyramide du Lude », il manque des pavés ! Un Ludois s'est pris le pied dans le trou et s'est cassé l'humérus avec un énorme hématome ! Cela n'est-il pas vérifié lors de l'entretien des rues ?

Madame le Maire rappelle qu'il est essentiel que tout manquement de pavés soit signalé à la mairie afin de permettre une intervention rapide. Un premier signalement a été reçu le 25 février et, dès le 26, les services techniques ont sécurisé la zone concernée. S'agissant du restaurant Le Bistrot Ronsard, l'ensemble a été entièrement sécurisé, car l'intervention ne se limite pas au simple remplacement d'un pavé. Les pavés rouges sont également en cours de réfection. Il est nécessaire de retirer les pavés environnants et de refaire le sol, ce qui représente un travail plus conséquent. Un autre problème a été signalé sur l'esplanade Ronsard et a été réparé le 27 février. Il est donc primordial que les habitants signalent rapidement ce type de désordre afin de permettre une intervention efficace. Concernant la personne ayant chuté, Madame le Maire a été immédiatement alertée. Malheureusement, ces incidents surviennent notamment parce que

certaines véhicules, en particulier des camions, roulent sur les trottoirs au lieu de rester sur la chaussée, provoquant ainsi le déplacement des pavés.

Question posée par :

3 / Serait-il possible de demander à Véolia et/ou à l'organisme de contrôle d'avoir des résultats plus précis, notamment sur les métaux lourds, les polluants éternels ainsi que sur le chlorure de vinyle monomère dont les dangers ont été présentés dans un récent numéro « d'envoyé spécial » ? Nous n'avons plus les moyens d'apprécier parce qu'on se borne à nous donner des appréciations type « normal » alors que les seuils français sont beaucoup plus élevés que dans d'autres pays !

Madame le Maire indique qu'un courrier a été envoyé à Véolia afin d'obtenir ces données. Cependant, la comparaison entre la France et les pays étrangers ne sera pas accessible. Dès réception des informations, elles seront transmises.

Question posée par M. FRIZON :

4 / Une utilisatrice de la ZOE qui devait la rendre à minuit et demi.... A accouché à 23h53 et la Zoé a été rendue à 5h 30 ! Mais les 5 heures de retard ont été facturées 169€02 ! Qu'en pensez-vous ?

Madame le Maire précise que l'autopartage est un service financé par le CCAS pour les habitants, mais que sa gestion, y compris la facturation et le fonctionnement du logiciel, est entièrement assurée par l'application Clem. La mairie n'ayant aucun contrôle sur ce dispositif, elle n'a pas été informée du problème. Il n'est donc pas possible d'annuler la facture directement ; l'utilisateur concerné doit adresser une réclamation à Clem via l'application pour expliquer sa situation. Madame le Maire exprime également l'espoir que le bébé soit arrivé en bonne santé et que tout se soit bien déroulé pour la maman. Quoi qu'il en soit, toute demande doit être adressée à Clem, la commune n'étant pas en mesure d'intervenir sur ce service.

M. FRIZON estime que facturer 169 euros pour 5 heures de retard est excessif.

Madame le Maire répond que l'objectif de cette facturation élevée est de dissuader les personnes de réserver un véhicule pour 3 heures et de le garder finalement 5 heures. Le problème n'est pas tant la durée prolongée, mais plutôt le fait qu'au bout des 3 heures prévues, un autre usager peut arriver pour récupérer le véhicule et se retrouver sans moyen de transport disponible. Ce tarif majoré vise donc à inciter les utilisateurs à respecter les horaires afin d'éviter ces désagréments. Toutefois, dans ce cas précis, la situation peut être expliquée et justifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20H58

La Secrétaire :
Anaïs HÉRIN

Le Maire
Béatrice LATOUCHE